

OPAH COPROPRIETE DEGRADEE CITE MODERNE

BULLETIN D'INFORMATION N°7

TRAVAUX : 1ÈRE TRANCHE

Commencée début février 2018, la première tranche de travaux devrait se terminer à la mi-octobre.

Le lot 3 relatif à la réfection des colonnes montantes est prévu pour être clôturé le 12 octobre 2018 et la réception globale des travaux a été fixée au 17 octobre 2018.

La mise en œuvre de la tranche 1 s'est relativement bien passée hormis pour la grève de la société ENEDIS au cours des mois de juin et juillet 2018 qui a provoqué un retard dans la mise en œuvre du lot 3.

TRAVAUX : 2ÈME TRANCHE

L'Assemblée Générale du 11 octobre 2017 ayant rejeté les devis proposés pour la seconde tranche du programme de travaux en raison de surcoûts élevés, le groupement d'architectes a donc travaillé depuis sur un nouveau programme de travaux de rénovation énergétique qui puisse rentrer dans l'enveloppe budgétaire décidée au début de l'OPAH.

Une réunion d'information de présentation de ce nouveau projet sera organisée le mercredi 17 octobre 2018 à 17h00 en direction de l'ensemble des copropriétaires.

LE RÔLE D'URBANIS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Le bureau d'études URBANIS a été missionné par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain depuis le 1er septembre 2018 afin de vous accompagner tout au long de l'opération.

Cette nouvelle équipe remplace celle de l'association Soliha Haute-Garonne qui intervenait jusqu'ici. Vous pouvez dès à présent prendre contact avec l'équipe mobilisée et qui sera présente tout au long de la mission :

- Chef de projet : Nicolas RONDE-OUSTAU
- Chargée de mission (volets accompagnement, animation des permanences et financier) : Cécile MASDIEU
- Chargée de mission (volet technique) : Julie BOUCHER

Contact URBANIS :

05 62 21 46 60 / toulouse@urbanis.fr.

PERMANENCES LOCALES POUR VOUS

A partir du mois d'octobre 2018, URBANIS assurera des permanences qui se dérouleront au sein de votre copropriété, tous les jeudis, de 10h à 12h et sans rdv.



Nicolas Rondé-Oustau



Cécile Masdieu



Julie Boucher

MONTAGE DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS ET DE

PRETS

URBANIS vous accueille lors des permanences afin d'anticiper le montage des dossiers de demandes de subventions et de prêts pour la 2ème tranche.

Les **propriétaires occupants** doivent apporter les pièces suivantes :

- Copie intégrale des avis d'imposition 2017 et 2018 de toutes les personnes occupant le logement,
- Copie de la taxe foncière 2018 (si exonération, joindre une attestation sur l'honneur), à défaut copie de l'attestation notariée de propriété (moins de 3 mois),
- Copie du livret de famille ou de la carte d'identité de toutes les personnes occupant le logement,
- Copie des titres de pension indiquant pour chaque régime le nombre de trimestres pris en compte pour le calcul de la retraite (relevé de carrière ou décompte de liquidation),
- 3 relevés originaux d'identité bancaire ou postal (au nom du/des demandeur(s)),
- Justificatifs de revenus mensuels : attestations (CAF 31, RSA, AAH, etc.), relevés de pension d'invalidité, 3 derniers bulletins de salaire,
- Relevés de vos comptes bancaires des 3 derniers mois (pour emprunt SACICAP Toulouse Pyrénées-Procivis),
- Le cas échéant : justificatif des crédits en cours (offre de prêt, tableau d'amortissement, relevé de remboursement, etc.).

Les **propriétaires bailleurs** qui souhaitent faire une demande de prêt Copro 100 :

- 1 relevé original d'identité bancaire ou postal (au nom du/des demandeur(s)) + 1 copie de la carte d'identité.

Pour les **propriétaires occupants et bailleurs ayant changé leurs menuiseries depuis moins de 10 ans** : amener les factures afin de vérifier leur conformité et si elles doivent ou non être changées.